RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00523
Numéro SIREN : 511 613 184
Nom ou dénomination : ABIOGROUP

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2018 sous le numéro de dépôt A2018/000420

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

1342982

Dénomination : ABIOGROUP
Adresse : 60 allée Saint Exupéry 38330 Montbonnot-saint-martin - FRANCE-

n° de gestion : 2009B00523
n° d'identification : 511 613 184

n° de dépôt : A2018/000420
Date du dépôt : 15/01/2018

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 15/01/2018



1342982

www.agori.fr

RMC
11 rue de la Poste
38170 SEYSSINET-PARISET
Tél. 04 56 400 700
contact@agori.fr

AGORI
Conseil Expertise comptable Audit

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

15 JAN. 2018

Sous le N° 420

APPORT EN NATURE DE TITRES « ABIOLAB - ASPOSAN »
DETENUS PAR AS.PO.SAN
À LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ABIOGROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux Associés,

En exécution de la mission confiée à la SARL RMC par décision unanime des associés en date du 11 janvier 2018 en qualité de Commissaire aux Apports de la Société ABIOGROUP sise 60 Allée Saint Exupéry à Montbonnot-Saint-Martin (38330), nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-33 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire prévue en date du 23 janvier 2018. Il nous appartient d'exprimer une opinion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. Ce dernier est valorisé sous votre responsabilité dans le traité d'apport.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la réalité de l'apport, à s'assurer que celui-ci n'est pas surévalué, à vérifier que sa valeur correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la Société bénéficiaire des apports et, enfin, à apprécier les avantages particuliers éventuellement octroyés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

L'Association ASPOSAN fait apport de l'ensemble des titres détenus dans la SAS ABIOLAN-ASPOSAN, soit 520 actions, dont le siège est à MONTBONNOT SAINT MARTIN (38330) 60 Allée Saint Exupéry, dont le numéro identifiant SIREN est le 802 775 361, à la société ABIOGROUP, Société à Responsabilité Limitée au capital de 138 000 euros, dont le

siège social est à MONTBONNOT ST MARTIN (Isère) 60 Allée Saint Exupéry, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 511 613 184.
Cette opération de restructuration est guidée par l'entrée au capital de la filiale commune - ABIOLAB-ASPOSAN - d'investisseurs extérieurs, ce qui permettra à la Société ABIOGROUP de conserver une majorité importante dans sa filiale.

L'Association souhaite apporter ses titres à la Société ABIOGROUP, ce qui permettra de regrouper au sein d'une seule structure juridique une majorité des titres d'ABIOLAB-ASPOSAN.
Cet apport est évalué en valeur nette à 899 600 euros.

C'est donc dans une démarche de stratégie commune aux deux entités concernées que cet apport est réalisé.

Cet apport en nature de 520 actions ABIOLAB-ASPOSAN détenues par l'Association AS.PO.SAN sera rémunéré par la création de 345 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 euro chacune.
La différence entre la valeur des apports et la valeur nominale des parts créées en contrepartie, soit la somme de HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE CENT EUROS (865 100 euros) constituera une prime d'apport qui sera inscrite à un compte au passif du bilan de la société, sur lequel porteront les droits de tous les associés, tant anciens que nouveaux, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par la collectivité des associés.

Pour obtenir cette parité, la valeur d'ABIOGROUP a été retenue à 3 598 400 €, valeur définie à partir des comptes au 30 juin 2017, revalorisée des plus-values latentes des titres de participations :

- ABIOLAB ASPOSAN, avec 2 080 actions valorisées à 1 730 € l'action, soit 3 598 400 € ;
- ABIOLOAB Suisse, valorisée à 153 945 €.

La base de l'évaluation résulte des comptes de la Société ABIOLAB - ASPOSAN :

- Comptes annuels du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 ;
- Comptes annuels du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 ;
- Comptes annuels du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

La valeur de l'apport en nature est d'une évaluation réalisée par la direction d'ABIOLAB-ASPOSAN, servant de base à une opération financière plus large de capitalisation de cette dernière société :

une valeur nette globale de : 4 498 800 €

www.agori.fr

RMC
11 rue de la Poste
38170 SEYSSINET-PARISET
Tél. 04 56 400 700
contact@agori.fr

ce qui représente une valeur de : 899 600 € pour les 520 actions apportées

L'apport net a été retenu par votre Société pour une valeur de 899 600 euros.

Nous avons contrôlé la réalité de l'apport transmis.

Pour ce faire, nous avons analysé les valeurs de l'actif et du passif de la Société ABIOSAN-ASPOSAN SAS réalisé par le cabinet ECOSI, expert-comptable, en date du 30 juin 2017. Ces valeurs ont été comparées au contrat d'apport du projet de traité d'apport.
En plus d'une approche patrimoniale, nous avons introduit des méthodes d'évaluation tenant compte de la capacité de la Société à générer des bénéfices. Ces méthodes s'appuient sur les trois derniers exercices comptables clos, ainsi qu'un prévisionnel sur trois ans.
Le budget prévisionnel a été établi sous la responsabilité de la direction, qui nous a assuré de la faisabilité des chiffres arrêtés, en tenant compte de la future augmentation de capital générée par l'entrée de l'investisseur financier. L'augmentation de capital pour prêt de 1.9 M€ devrait financer le développement et permettre de financer des croissances, source de création de valeur.

La valorisation de 4 500 K€ a été réalisée en prenant en compte les données du Budget Prévisionnel et sur la base d'une combinaison des multiples :

Multiple du chiffre d'affaires	0.7
Multiples de l'EBE	7.0
Multiples du Résultat Net	8.0
Multiple de la CAF	8.0

D'une façon générale, les coefficients utilisés sont plus élevés que ceux retenus habituellement.

Pour justifier ces coefficients, il faut remettre l'opération d'apport dans le contexte plus général de l'entrée au capital d'un fond d'investissement dans le capital d'ABIOLAB-ASPOSAN, qui a validé sa prise de participation sur cette valorisation. Cette augmentation de capital va permettre à la société filiale d'entreprendre une croissance génératrice de valeur et qui permet de valider des coefficients, qui sont dans le haut de la fourchette.

www.agori.fr

RMC
11 rue de la Poste
38170 SEYSSINET-PARISET
Tél. 04 56 400 700
contact@agori.fr

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 899 600 euros (HUIT CENT QUATRE DIX NEUF MILLE SIX CENT EUROS) n'est pas surévaluée eu égard à l'environnement de cette opération et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de la quote-part du capital de la SARL ABIOGROUP bénéficiaire des apports en nature.

Fait à Seyssinet-Pariset,
le 15 janvier 2018

SARL RMC
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
11 rue de la Poste
38170 SEYSSINET PARISET
Tél : 04.56 40.07.03
Siret 342 196 904 00037 - APE 6920 Z

M. Dominique SEON
SARL RMC
Commissaire aux Apports